

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 9 MAI 2023

N° 2023-197 AIDE AUX ENTREPRISES – VERSEMENT D'UNE AIDE À L'ENTREPRISE « SARL L'ATELIER DES PÂTES » À CHANTONNAY

Nomenclature des actes : 7.4

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay donnant délégation à la Présidente,

Vu la délibération n° 2022-208 du 27 avril 2022 décidant du montant des aides aux entreprises et les modalités d'attribution,

La Présidente, conformément au règlement d'aides délibéré lors du Conseil communautaire du 27 avril 2022, décide de verser une subvention d'un montant total de 3 151,97 euros à l'entreprise « SARL L'ATELIER DES PÂTES », qui a une activité de restauration traditionnelle à CHANTONNAY.

L'aide économique se décompose de la manière suivante :

- une aide d'un montant de 2 431,97 euros pour les travaux de modernisation du restaurant ;
- une aide au loyer d'un montant de 720 euros pour accompagner l'entreprise dans ses premiers mois d'activités.

À CHANTONNAY, le 9 mai 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 10/05/2023.